

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Edition Franche-Comté

Prairies n° 1 du 23/03/2021



### CAMPAGNOLS TERRESTRES, *Arvicola amphibius* (syn. *A. terrestris*)

#### CARTE PRÉVISIONNELLE DE LA SITUATION – MARS 2021 : ZOOM SUR DES SECTEURS À RISQUE

La carte présentée ci-après est une carte de tendance, réalisée à partir des données d'observation de l'automne 2020 et de la connaissance des cycles antérieurs.

Elle n'est pas issue des nouvelles observations de printemps, ces dernières auront lieu en avril 2021 et seront relayées par le biais du BSV N°2-2021.

Ici est donc exposée une tendance prévisionnelle sur des secteurs identifiés à risque, c'est-à-dire sur les secteurs qui seront potentiellement en phase de croissance/pullulation du cycle du campagnol terrestre pour l'année 2021.

En aucun cas, elle ne prétend refléter l'exacte réalité. Elle permet de donner l'alerte sur les secteurs de Champagnole, Nozeroy, Salins-les-Bains, Amancey, Levier, Pontarlier, Montbenoît, Ornans, Vercel-Villedieu-le-Camp, Pierrefontaine-les-Varans, Maîche et Saint-Hippolyte. En effet, au vu de la situation à l'automne dernier, il est important de surveiller attentivement les prairies de ces zones car même si la situation paraît calme pour le moment, elle pourrait évoluer rapidement vers des populations importantes de campagnols terrestres, notamment sur les secteurs de Champagnole Sud, Nozeroy Sud, Pontarlier, Amancey, Ornans, Vercel-Villedieu-le-Camp et Pierrefontaine-les-Varans.



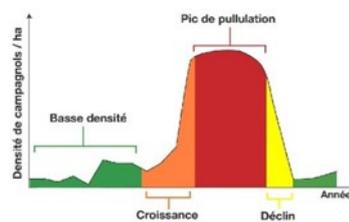
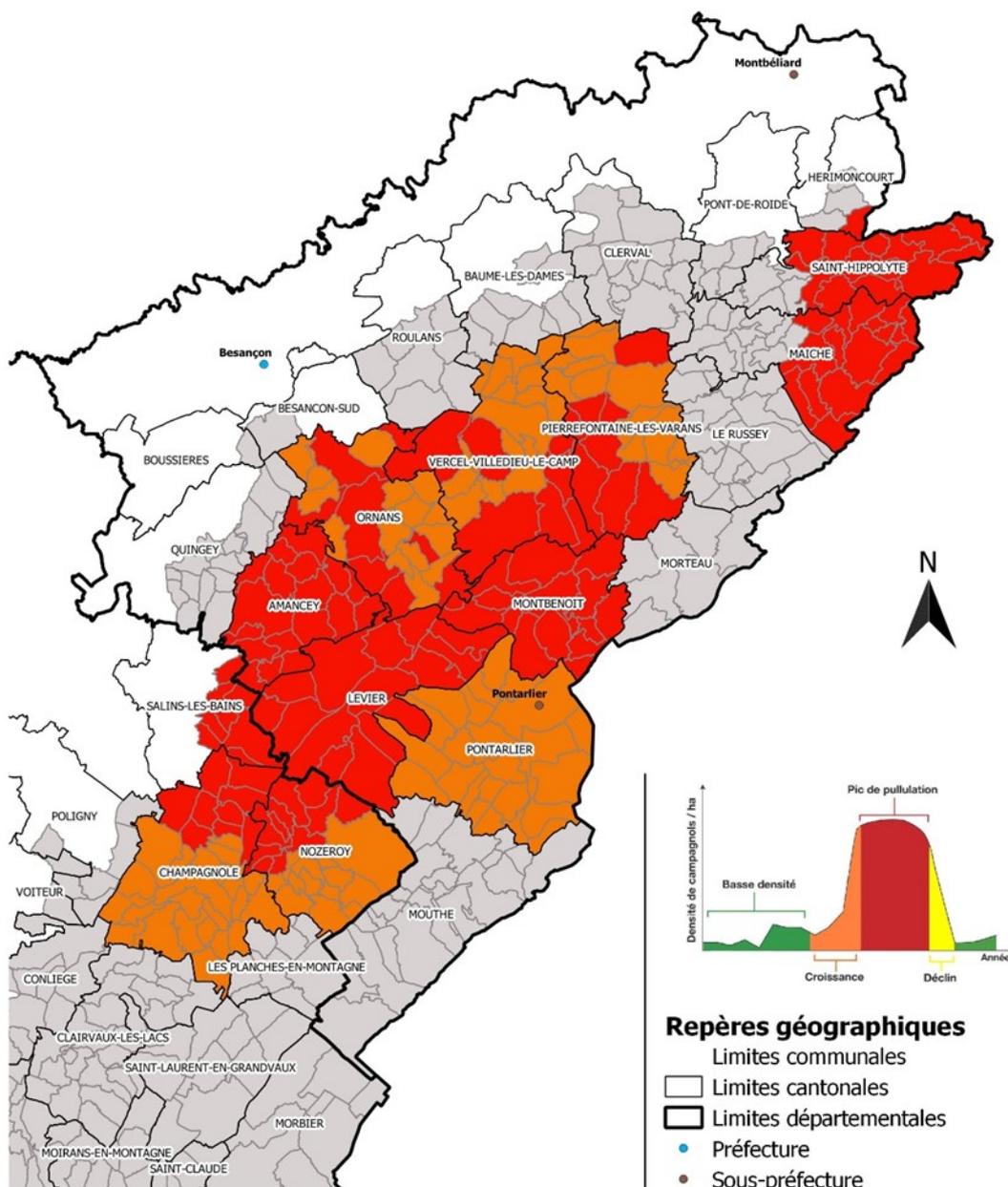
# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 1 du 23/03/2021

### Carte prévisionnelle de la dynamique des populations de campagnols terrestres en Franche-Comté au printemps 2021



#### Repères géographiques

- Limites communales
- Limites cantonales
- Limites départementales
- Préfecture
- Sous-préfecture

Sources :

Base IGN ; FREDON Bourgogne Franche-Comté

Date de réalisation :

22/03/2021 ; QGIS 3.10.14

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



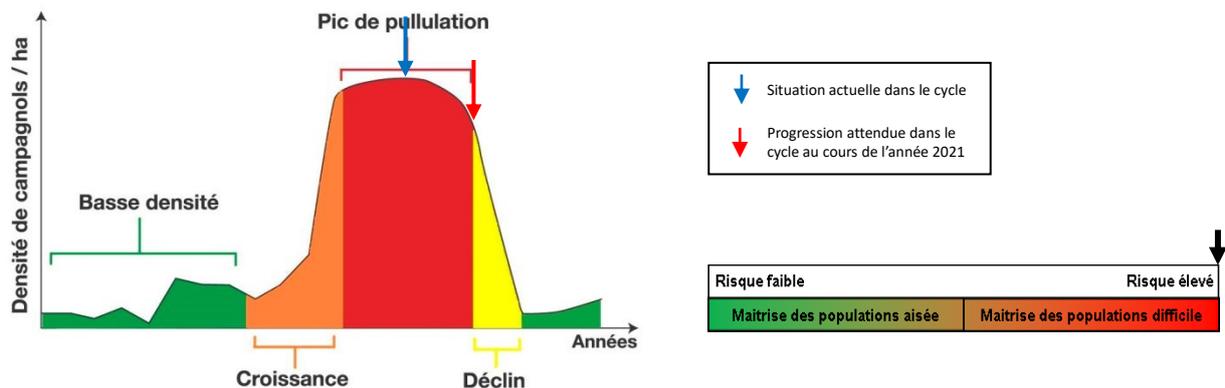
Prairies n° 1 du 23/03/2021

### ANALYSE DE RISQUE DE PULLULATION DE CAMPAGNOLS TERRESTRES

#### Secteurs de Maiche et Saint-Hippolyte

Ces secteurs ont connu des populations importantes de campagnols terrestres depuis 2018, avec un épisode de pullulation en 2019 et 2020 (cf. photo ci-dessous). Il est donc à espérer, pour l'année 2021, qu'une grande partie des communes passe en phase de déclin. Mais, avec de nombreux indices de présence subsistant à la sortie de l'hiver 2020, il se pourrait également que ces communes soient à nouveau en phase de pullulation pour cette année, et il paraît difficile de prévoir à l'heure où ce BSV est rédigé, une tendance sur l'évolution des populations de campagnols terrestres. 2 situations prévisionnelles peuvent-être attendues :

- si présence importante de taupe, une phase de déclin pourra être envisagée avec des stratégies de régénération sur les prairies impactées.
- une phase de pullulation où il sera important de ne pas baisser la garde, en particulier sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthode de lutte directe couplée à une méthode de lutte alternative) afin de préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations.



Maiche – Automne 2020

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

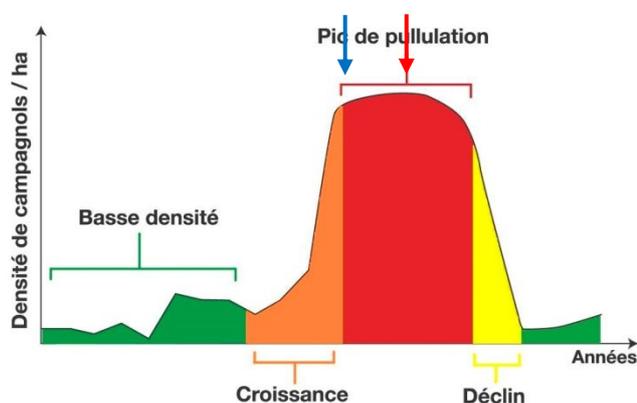
## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 1 du 23/03/2021

### Secteurs de Levier, Montbenoît, Salins-les-Bains, Amancey, Nozeroy Nord et Champagnole Nord

Ces secteurs ont connu des populations importantes de campagnols terrestres en automne 2019 et des infestations fortes à très fortes en automne 2020 (cf. photo ci-dessous). Il est à craindre, pour l'année 2021, qu'une grande partie des communes de ces secteurs subissent à nouveau des infestations fortes avec des épisodes de pullulation. Il est alors important de ne pas baisser la garde, en particulier sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthode de lutte directe couplée à une méthode de lutte alternative) afin de préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations. Pour les personnes n'ayant pas commencé à lutter les années précédentes, la maîtrise des populations sera difficile voire impossible.



↓ Situation actuelle dans le cycle  
↓ Progression attendue dans le cycle au cours de l'année 2021

Risque faible → Risque élevé

Maitrise des populations aisée | Maitrise des populations difficile



Arc-sous-Cicon – Automne 2020

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

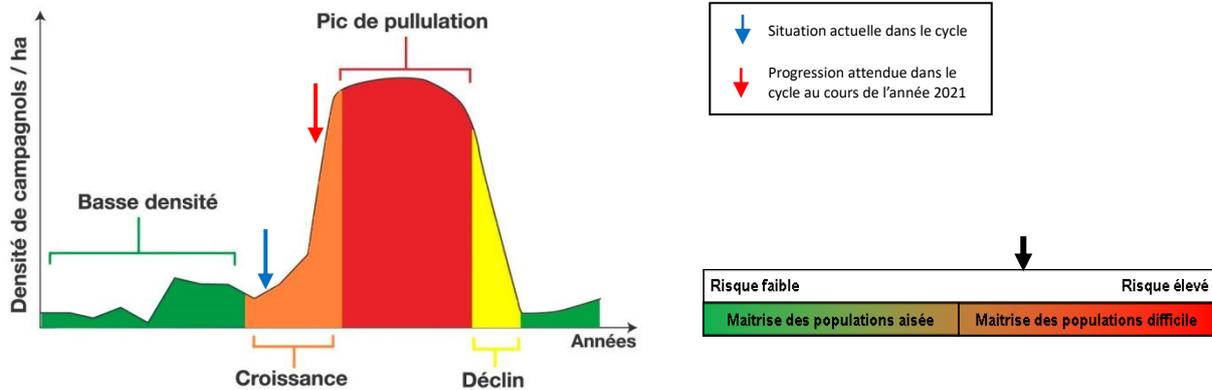


Prairies n° 1 du 23/03/2021

### Secteurs de Champagnole Sud, Nozeroy Sud, Ornans, Vercel-Villedieu-le-Camp, Pierrefontaine-les-Varans et Pontarlier

Certaines des communes présentait des infestations importantes et des foyers localisés fin d'année 2020 (cf. photo ci-dessous).

La vigilance est de mise dès ce printemps car la plupart des communes devraient être positionnées dans une phase de croissance du cycle, avec des infestations moyennes à fortes. Il s'agit sur ces secteurs d'initier une lutte raisonnée dès que possible afin de ne pas se laisser dépasser et arriver à maintenir des populations de campagnols à faible densité pour atténuer le pic de pullulation à venir.



Bannans – Automne 2020

NB : Ces prévisions sont à l'échelle du secteur, bien évidemment l'infestation par le campagnol est toujours hétérogène. Il est donc impératif de parcourir ses parcelles afin de se rendre compte de la situation effective.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 1 du 23/03/2021



Mosaïque des méthodes de lutte contre le campagnol terrestre – FREDON BFC

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 1 du 23/03/2021

### MESSAGE DE LA DRAAF BOURGOGNE-FRANCHE COMTE – SRAL

#### RAPPEL CONCERNANT LE RETRAIT DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ DU SUPER CAÏD APPÂTS BLEUS

- Depuis le 21 Décembre 2020, ce produit est devenu un produit phytopharmaceutique non utilisable (PPNU). Vous disposez d'un délai an à compter de cette date pour faire éliminer votre stock restant. Il doit être éliminé via une filière spécifique (ADIVALOR).
- L'utilisation du Super Caïd Appâts Bleus est désormais strictement interdite. En cas de traitement avéré sur une parcelle, vous pouvez encourir : une sanction sur les aides PAC (3% du montant des aides de l'année) et des suites judiciaires (jusqu'à 6 mois de prison et 150 000€ d'amende).
- La lutte chimique contre le campagnol reste possible en complément de la mise en œuvre d'autres méthodes issues de la boîte à outil ; il s'appuie sur les propriétés toxiques du phosphure de zinc ingéré.

### MESSAGE DE LA DRAAF BOURGOGNE-FRANCHE COMTE – SRAL

#### FUMIGATION DES TAUPES

- La déclaration de chantier doit être systématique ; elle devra être reçue par la DRAAF/SRAL 24 heures ouvrées avant le début des opérations sur un support écrit (courrier ou courriel : [sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)). Sous réserve d'évolution du dispositif actuel de déclaration, doivent être précisés à minima dans le texte et sous réserve d'indiquer votre n° de téléphone portable : le nom du responsable de chantier, le lieu de la fumigation (commune) et la date d'intervention et non plus la période
- L'utilisation de phosphure d'hydrogène contre la taupe, à partir de son générateur, ne peut être réalisée que par des opérateurs certifiés (Certiphyto + certificat PH<sub>3</sub>/taupe) équipés et travaillant dans une structure agréée pour ce type d'opération. Cette fumigation dans ce cadre précis ne vise que la taupe et ne peut pas être mise en œuvre contre d'autres espèces.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Prairies n° 1 du 23 03 21

Le **RESEAU D'OBSERVATEURS** est indissociable de la surveillance du territoire et permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols et autres bioagresseurs.

**Si vous souhaitez intégrer le réseau d'observateurs et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies, ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter la FREDON Bourgogne Franche-Comté selon votre secteur géographique.**

**FREDON de Bourgogne Franche-Comté :**

Espace Valentin-Est - 12 rue de Franche-Comté - Bât E - 25480 ECOLE VALENTIN  
Animatrice filière Prairie : Herminie PIERNAVIEJA

03 81 47 79 27 / 06 74 15 35 44 - [hpiernavieja@fredonbfc.fr](mailto:hpiernavieja@fredonbfc.fr)

**Site de Beaune :**

21 Rue Jean-Baptiste Gambut – 21200 BEAUNE  
Correspondant Bourgogne : Valentin LAROCHE  
03 80 25 95 40 / 07 80 01 14 25 – [vlaroche@fredonbfc.fr](mailto:vlaroche@fredonbfc.fr)

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) Bourgogne Franche-Comté.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne Franche-Comté (Herminie PIERNAVIEJA, animatrice filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé de la FREDON Bourgogne Franche-Comté et du SRAL.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Prairies sont les suivantes : FREDON Bourgogne Franche-Comté, FDC 25, FDC 39, CDA 39, JCE, 289 agriculteurs (25 + 39)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne-Franche-Comté. La CRA Bourgogne Franche-Comté se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**".

Avec la participation financière de :

